RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 15 novembre 2013

L'an deux mil treize, le quinze du mois de novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Marcel DE ZALDUA, Maire.

Présents : Monsieur Marcel DE ZALDUA, Monsieur Alain BRUNETEAU, Monsieur Dominique BERNESCUT, Monsieur Didier RIGAIL, Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Monsieur Alain PAGES, Mme Nathalie LAVILLE, Madame Evelyne GARDANES, Monsieur Dominique LAGARDE, M. Jacques TOUZEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : néant

Absent excusé : néant

Absent : néant

Date de la convocation : 8 novembre 2013

Ordre du Jour :
- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- Adoption du compte rendu de la séance du 8 octobre 2013
- **Délibération N° 01/15112013 –** Délibération relative à la location du logement communal épicerie/bar
- Décisions à prendre suite à l'arrêt des fonctions d'agents en activité accessoire après les élections municipales : 1 poste à 15 H 00 (ou évolutif vers un temps complet) avec établissement d'une fiche de poste, déclaration de vacances d'emploi auprès du CDG 33 pour un poste d'adjoint administratif de 1ère classe ou de rédacteur territorial, prévision des entretiens d'embauche suite aux candidatures reçues.
- Préparation des prochaines élections municipales des 23 et 30 mars 2014
- Préparation de la réunion de l'Association des Maires du Canton de Guîtres et du repas
- Comptes rendus des délégués aux Syndicats Intercommunaux et à la Communauté d'Agglomération
- Comptes rendus des réunions des commissions communales
- Questions et informations diverses.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, et déclare la séance du 15 novembre 2013 ouverte.

Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance :
Monsieur Jacques TOUZEL est désigné secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la réunion du 8 octobre 2013
Observations : néant

Vote :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération N° 01/15112013 – Délibération relative à la location du logement communal épicerie/bar

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il va être nécessaire de signer un contrat de location, auprès de Me DUFOUR, notaire à St Denis de Pile, pour le bâtiment communal (logement/épicerie).

Monsieur le Maire informe que cette location sera donnée au profit de Monsieur Benjamin LECOAN, domicilié actuellement N° 1 Chemin des Randonneurs à St Genès de Fronsac (33240).

Monsieur le Maire précise qu'il sera également nécessaire de faire réaliser un procès-verbal de constat (état des lieux entrant) par Me BOUCHER, dont les frais sont pris en charge par la commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir constaté l'obligation réglementaire de faire réaliser les diagnostics amiante, plomb et énergétique avant de pouvoir procéder à la location du logement/épicerie, dont les frais sont pris en charge par la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **de DONNER** son accord pour la réalisation des actes nécessaires à la location du bâtiment communal Logement/Epicerie **à compter du 1er Janvier 2014 au plus tôt**

- **de DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer les actes auprès de Me DUFOUR, Notaire à St Denis de Pile, au profit de Monsieur Benjamin LECOAN ; et pour effectuer toutes démarches et signer tous documents permettant de faire aboutir ce dossier

- **de DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour faire réaliser un procès-verbal de constat (état des lieux entrant) par Me BOUCHER, et pour faire réaliser les diagnostics amiante, plomb et énergétique par un cabinet d'études

- **DECIDE** de mettre à disposition gratuite du gérant de l'épicerie/bar le matériel, la Licence IV qui appartiennent à la commune

- **DECIDE** de fixer le prix de la location à **492.00 euros** par mois, **à compter du 1er janvier 2014 au plus tôt**

- **DECIDE** de demander le versement d'un dépôt de garantie de **500.00 €**

- **d'AUTORISER** le paiement des frais relatif à ce dossier

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6227 et à l'article 752 du budget communal 2013 par délibération modificative de crédits et le budget primitif 2014

Vote :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Décisions à prendre suite à l'arrêt des fonctions d'agents en activité accessoire après les élections municipales : 1 poste à 15 H 00 (ou évolutif vers un temps complet) avec établissement d'une fiche de poste, déclaration de vacances d'emploi auprès du CDG 33 pour un poste d'adjoint administratif de 1ère classe ou de rédacteur territorial, prévision des entretiens d'embauche suite aux candidatures reçues.

Préparation des prochaines élections municipales des 23 et 30 mars 2014

Préparation de la réunion de l'Association des Maires du Canton de Guîtres et du repas
Comptes rendus des délégués aux Syndicats Intercommunaux et à la Communauté d'Agglomération

Comptes rendus des réunions des commissions communales

Questions et informations diverses.